



Budget 2025 : maîtrise, prudence et investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNI LE JEUDI 10 AVRIL, A ADOPTÉ LE BUDGET 2025. DES DÉPENSES MAÎTRISÉES, DES RECETTES CALCULÉES AVEC PRUDENCE SANS PRESSION FISCALE SUPPLÉMENTAIRE ET, MALGRÉ TOUT, UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS CONSÉQUENT : LA VILLE S'ADAPTE À UN CONTEXTE INCERTAIN SANS REMETTRE EN CAUSE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS AUX MAURITIENS.

Le nouveau budget communal est fidèle aux principes définis par l'équipe municipale lors du débat d'orientations budgétaires tenu en février :

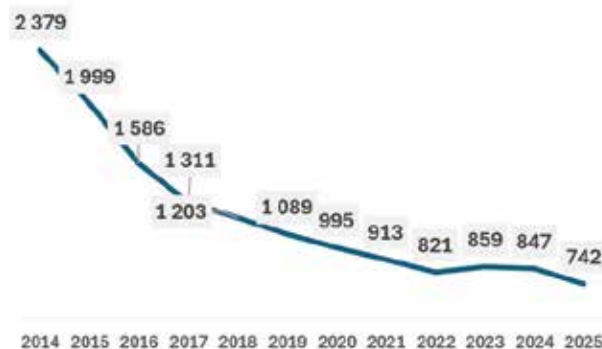
- maintien de la qualité et de la diversité des services municipaux,
- maîtrise des dépenses,
- anticipation des réformes structurelles,
- optimisation des recettes,
- préservation de notre capacité d'épargne,
- stabilité fiscale.

Un tour de force au regard des grandes incertitudes nées de l'adoption extrêmement tardive du budget de l'État par le Parlement. Alors que les communes sont directement impactées par les nouvelles baisses de dotation, les nouvelles dépenses ou les nouveaux prélèvements imposés par l'État, les notifications officielles ne sont toujours pas toutes parvenues.

ENCORE DES EFFORTS DEMANDÉS AUX COMMUNES...

Ainsi, par exemple, un nouveau prélèvement, le Dispositif de Lissage COjoncturel (DILICO), se voit imposé à 1 924 communes sur la base de leur potentiel financier et du revenu moyen par habitant. Saint-Maurice n'y échappera pas et va devoir y contribuer vraisemblablement à hauteur de 125 000 € en 2025. Une somme dont 90 % devrait être remboursés au cours des trois prochaines années si les règles actuelles ne changent pas. Autre source essentielle de financement en provenance de l'État, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va connaître une nouvelle diminution : 742 000 € en 2025 contre 847 000 € en 2024. En près de 15 ans, cette DGF a été divisée par 3.

**Dotation globale de fonctionnement (DGF)
Ville de Saint-Maurice (milliers d'euros)**



Autre dépense nouvelle : l'augmentation du taux de cotisation de la ville au financement de la CNRACL, la caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales (156 000 € en 2025 et jusqu'à 600 000 € en 2027).

Dans ces conditions, le budget 2025 de Saint-Maurice, en fonctionnement comme en investissement, est marqué par une grande prudence.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent seulement de 2 % par rapport à 2024. Les dépenses de personnel – qui constituent 54 % du budget en 2025 contre 59 % en 2022 – s'établissent au même niveau qu'en 2024 tout en absorbant la création de 2 postes supplémentaires, le renforcement de la protection sociale complémentaire des agents, et le versement d'une prime spéciale pour les agents de la petite enfance.

ENCORE PLUS DE VIGILANCE DANS NOS DÉPENSES...

Les charges à caractère général s'élèvent à 6,2 millions € et progressent elles aussi de 2 % pour faire face aux conséquences de l'inflation, à la hausse du coût des fluides et à l'indexation des contrats comme celui de la fourniture

des repas (500 000 € en 2025). Exemple de ces évolutions lourdes : le fournisseur des repas des crèches collectives demandait à la Ville une augmentation de 104 %, ramenée à 16 % après négociation. Ce contrat fera donc l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Parmi les autres dépenses relevant de ce chapitre, entre autres :

- 1,8 million € pour l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et de la voirie ;
- 1,7 million € pour les fluides et l'éclairage public ;
- 531 000 € pour la Petite enfance ;
- 204 000 € pour les écoles et le périscolaire.

Les charges de gestion courante augmentent de 290 000 € et s'établissent à 5,9 millions €. Le Fonds de compensations des charges transférées (FCCT) versé au territoire Paris Est Marne&Bois s'élèvera à 4,3 millions €. La participation au budget de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris s'établira à minima à 330 000 €. Les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau de l'année dernière (environ 120 000 €). Celle destinée à équilibrer le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) sera de 177 175 € (sur un montant total de 389 963 €) et permettra de maintenir toutes les aides sociales spécifiques à Saint-Maurice. Quant aux intérêts de la dette, ils sont évalués à 78 000 €, témoignage du faible endettement de la commune.



Le Centre de Supervision Urbain (CSU).

... MAIS PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Côté recettes, les produits de la fiscalité locale (environ 16 millions € au travers des Taxes Foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) sont évalués sur la base d'un maintien des taux d'imposition. Le montant issu des Droits de mutation à titre onéreux (perçus sur les transactions immobilières) a été évalué prudemment à 800 000 €, tout comme celui de la Taxe de séjour (130 000 €). Les subventions de la Caisse d'allocations familiales devraient progresser (+150 000 €) suite à la réouverture de la



Le COSEC, notre grand centre sportif.

UN BUDGET DE TRAVAUX CENTRÉ SUR L'ESSENTIEL

Les différentes opérations de la section d'investissement seront financées par de l'autofinancement (2,3 millions €), des subventions (2,9 millions €) et un emprunt (1,3 million €).

Le projet majeur de l'année (poursuivi d'ailleurs sur 2026) sera la rénovation du COSEC, notre vieux gymnase côté Montgolfier, estimée à 4,37 millions € (dont 1,3 million € en 2025) et très largement subventionnée par l'État, le Conseil régional et la Métropole du Grand Paris.

Autres dépenses importantes :

- 250 000 € au titre de la participation de la commune aux travaux de la piscine de Charenton-le-Pont (en contrepartie de créneaux pour nos écoles et de tarifs préférentiels pour les Mauritiens). Cela correspond au dernier versement en soutien pluriannuel de cette rénovation,
- 400 000 € pour le renforcement de la sécurité informatique,
- 150 000 € pour le développement de notre centre de supervision urbaine,
- 250 000 € pour le renforcement de notre flotte de véhicules verts,
- 480 000 € pour la voirie,
- 100 000 € pour l'amélioration de la sobriété énergétique,
- 200 000 € pour l'entretien du patrimoine (dont 43 000 € pour la réhabilitation de la cour de l'école maternelle des Sureau).

crèche Delacroix. En revanche, le montant des forfaits post stationnement (FPS) a été minoré en se fondant sur une plus grande responsabilité des automobilistes tandis que les recettes nettes de stationnement sont évaluées à 270 000 €. Quant aux recettes issues des services municipaux (activités scolaires, périscolaires, culturelles, sportives et crèches), estimées au total à 1,9 million €, elles feront l'objet d'un suivi particulier compte tenu de l'application d'un nouveau système de participation familiale.

Au total, l'excédent attendu des recettes sur les dépenses (environ 600 000 €) passera de 0,97 % en 2024 à 2,27 % en 2025, permettant d'une part de rembourser le capital de sa dette, d'autre part de participer au financement de son programme d'investissement.



La cour de l'école maternelle des Sureau.